

Séance du 23 février 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes Mézensc Loire Meygal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le conseil communautaire lors de sa séance du 7 décembre 2023 concernant la restitution aux communes des compétences suivantes :

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Création et entretien des aires naturelles et de loisirs.

Conformément à l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes membres sont appelées à se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes Mézensc Loire Meygal et la restitution aux communes membres des compétences évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie
le 23 février 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240223-24_02_001-DE
Reçu le 28/02/2024